Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 4

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'un canton à l'autre

Neuchâtel

L'assemblée générale du Centre de liaison

Dans son rapport présidentiel, Simone Schäppi relève que les sociétés-membres ont manifesté en 1974 un regain d'intérêt pour les activités et consultations du CL. Trois nouvelles associations demandent leur admission et sont acceptées par acclamation : le Zonta-Club du canton de Neuchâtel, la Wizo de La Chaux-de-Fonds et le groupe neuchâtelois de l'Association romande des Paysannes diplômées.

Les sociétés ont étudié très attentivement le rapport Unesco sur la situation de la femme suisse. La réponse du CL à l'Alliance a été également transmise au Conseil d'Etat qui, à son tour, aimerait connaître l'opinion des femmes sur deux motions : l'indemnisation de la mère au foyer et l'avance par l'Etat des prestations d'entretien accordées aux enfants lors d'un divorce, quand le père ne satisfait pas à son obligation.

La présidente constate avec plaisir que la réponse du Conseil d'Etat à la consultation fédérale concernant la décriminalisation de l'avortement va dans le même sens que celle du CL.

Les consultations juridiques sont fort appréciées des femmes en difficulté. Me Claudine Gabus, qui se dévoue depuis 25 ans, traite 10 à 12 cas par mois. Elle est chaleureusement remerciée.

Le comité est réélu en bloc pour 3 ans, à l'exception de Mme Henriette Robert, déléguée des Femmes Protestantes. Mme Robert se retire après 9 ans d'activité. Elle est remplacée par Mme Denise Wyss-Boudry, présidente du Conseil général de Peseux et député au Grand Conseil, qui représentera la section de Colombier de l'Association pour les droits de la femme.

Certains objectifs du CL neuchâtelois sont en voie de réalisation :
— grouper toutes les sociétés féminines du canton,
— faire du CL un porte-parole des femmes auprès des autorités,
— inciter chaque société à ajouter à ses activités traditionnelles l'étude des grands problèmes féminins de notre temps, favorisant ainsi une prise de conscience de toutes les femmes.

Mme Simone Schäppi exhorte ses membres à soutenir leur Centre de liaison afin qu'il devienne véritablement le pivot de la vie féminine du canton.

Denyse Ramseyer, en sa qualité de vice-présidente, parle du congrès de Berne. Elle insiste sur le rôle des associations féminines : éducation et information. L'activité de toutes les sociétés devrait en être enrichie dans le sens d'une éducation permanente des femmes. Les associations doivent aussi vouer toute leur attention au grave problème du travail féminin en période de récession économique. Le congrès n'aura pas été vain s'il réussit à susciter un vrai dialogue entre les hommes et les femmes et à stimuler la solidarité féminine.

Le CL est prêt à organiser une Journée des femmes neuchâteloises, en automne, si ses membres en expriment le désir. On pourrait imaginer un genre de mini-congrès traitant plus spécialement des problèmes régionaux. Aux sociétés de se prononcer.

S. Sch.

HISTOIRE VRAIE

Une jeune femme de 24 ans s'est présentée chez un dentiste, lui demandant de lui arracher toutes ses dents et de lui faire un dentier. Elle y était obligée, non par le mauvais état de sa dentition, mais par sa future belle-famille !

Cette histoire s'est peut-être passée en 1920, ou en 1880, on le croit facilement. Mais elle s'est aussi passée en 1975, dans notre bonne Suisse romande ! Le plus étonnant, c'est qu'un dentiste s'est trouvé d'accord d'effectuer cette besogne et de permettre l'odieux marché de cette pas si belle belle-famille.

Fribourg

Le Centre de liaison a tenu dernièrement une réunion des présidentes, au cours de laquelle de nouveaux membres ont été présentés. Ce sont :

- *le Club soroptimiste ;*
- *l'Association des infirmières diplômées mariées ;*
- *la Section fribourgeoise des consommatrices ;*
- *l'Association des maîtresses en économie familiale.*

L'école des parents était également représentée, car elle se préoccupe du fonctionnement du Centre de planning familial, service auquel le Centre de liaison voue une attention toute spéciale.

Tous les deux ans, en automne, a lieu le Comptoir de Fribourg ; en 1973, le Centre de liaison, nouvellement constitué, avait organisé, dans le cadre du Comptoir, une rencontre des femmes du canton, placée sous le thème « Ville et campagne ».

Cette année, une demande a de nouveau été faite aux organisateurs du Comptoir en vue de la mise sur pied d'une « Journée de la femme ». Or, la réponse a dépassé tous nos espoirs ! On nous offre, ni plus ni moins, la Journée officielle...

C'est un oui enthousiaste qui a accueilli cette offre. Il y aura, bien sûr, la partie officielle (discours, banquet), mais l'après-midi sera exclusivement réservé à la rencontre des femmes de tous les districts, pour une recherche commune de leur identité, de leurs aspirations.

Un groupe de travail prépare activement cette journée, fixée au 3 octobre. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans ces colonnes.

G. C.

Lisez et faites lire Femmes suisses à vos amies

Genève

JOURNÉES DES FEMMES ROMANDES
15 - 19 AVRIL 1975
Centre de Balexert, Genève

PROGRAMME

MARDI 15 avril

OU LE BÂT BLESSE-T-IL ?

9.30 **Education sexuelle des enfants** (Dr G. Burgermeister)
10.00 **La femme seule et ses problèmes** (Mme M. Kretschmer)
10.00 **La contraception - instrument de libération ?** (Mme P. Coulondre)
14.15 **Problèmes du couple** (Mme F. Henny)
14.30 **Image de la femme** (Mme B. von der Weid)
16.00 **Devenir partenaire - Comment ?** (groupe de discussion, Mme Govay)

MERCREDI 16 avril **Point de vue juridique**

9.30 **Droit au travail - droit au salaire** (Me Denise Plattner)
10.00 **Situation juridique actuelle** (Me Annette Matile)
14.00 **Le mariage, une souricière ?** (Me Laure Bovy)
14.15 **Avant de vous marier, vous devez savoir...** (Me Muriel Jaques, Me Véronique Engel)
14.30 **Mariage ou union libre - filiation illégitime, tutelle** (Mme Claire-Lise Rihs, Me Barbara Néri)
16.30 **Votre ménage va mal, que faire ?** (Me Laure Bovy, Me Josiane Circurel, Me Liliane Stamm)
16.30 **Comment modifier les droits de succession** (Me Johanna v. Burg)

JEUDI 17 avril **Mère et ménagère**

9.30 **La vie commence à 40 ans** (Mme Salagnac)
10.00 **Garçons et filles aujourd'hui** (Mme N. Rossier)
10.15 **Gestion du budget** (Mme Catherine Michel)
14.15 **La solidarité existe** (Mme Béatrice Vuillety)
14.30 **Etre soi-même, avoir conscience de sa valeur** (Mme J. Berthoud)
14.30 **Apprentissage de la liberté** (Mmes Faessler et Mottier)
16.30 **La femme seule et ses problèmes** (Mme Brun)
16.30 **Bénévolat, loisirs ou bouche-trou ?** (Mme F. Kobr)

VENDREDI 18 AVRIL

9.30 **Le jeu du budget et de l'épargne** (jeu individuel et permanent, animé par Madame J. Berenstein-Wavre)
14.00 **L'enfant dans la publicité - La femme et ses métiers** (films suivit de discussion)

SAMEDI 19 avril **Le monde du travail**

9.30 **Orientation professionnelle - formation** (Mmes Paschoud et Robert)
10.30 **Réinsertion professionnelle** (Mmes Salm et Budry)
10.30 **Protection juridique des travailleuses** (Me Christiane Closset)
13.45 **Horaire continu dans les écoles** (Mme Ursula Rellstab)
15.15 **Comment concilier métier, vie de famille et ménage** (table ronde suivie d'une discussion)
17.15 **Le travail des femmes demain** (table ronde présidée par Mme J. Berenstein-Wavre) Aula du Collège des Coudriers

Remarques

1) Entrée libre et gratuite
2) Tous les exposés seront suivis de discussions
3) En permanence : 5 bureaux pour consultations individuelles
4) Aucun repas collectif n'est prévu. Pour des raisons pratiques, il est recommandé de prendre le lunch à 12 h. Plusieurs restaurants sur place
5) Grand parking (gratuit pour les participants aux JFR)
6) Balexert se trouve à proximité de l'aéroport de Cointrin. Accès par l'autoroute, sortie à la hauteur de l'aéroport direction Genève. Depuis la gare CFF prendre l'autobus 33.

PROGRAMME DU SOIR

Muséum d'histoire naturelle, route de Malagnou, 1206 Genève

MARDI 15 avril

20.30 **Evolution des structures familiales**
Table ronde présidée par Mme Perle Bugnion avec la collaboration de Mme Paule Coulondre, Mme Edith Salberg et de M. Jean Kellerhals, professeur de sociologie à l'Université de Genève.

MERCREDI 16 avril

20.30 **La situation actuelle de la femme dans la vie publique**
Conférence de Mme Lise Girardin, Conseiller aux Etats.

JEUDI 17 avril

20.30 **Devenir adulte**
Table ronde présidée par Mme Marguerite Loutan avec la collaboration du Dr J.-J. Déglon, de Mmes G. Balleys, Palmaro, N. Rossier, M. R. Vuataz et Mme Zürn.

VENDREDI 18 avril

20.30 **Face à la crise, la consommatrice garde-t-elle un pouvoir économique ?**
Débat présidé par Mme Jacqueline Badel, Présidente genevoise de la F.R.C.

Entrée libre

Bâle

Foire suisse d'Echantillons

du 12 au 21 avril 1975
Mercredi 16 avril 1975

10.00 Referat Frau Dr. Lili Nabholz Präsidentin der Arbeitsgemeinschaft « Die Schweiz im Jahr der Frau ».
Conférence de Mme J. Berenstein-Wavre, Présidente de l'Alliance de Sociétés féminines suisses.

Basler Frauen laden ein :
15.00 Komödiantisches Theaterstück zur Frauenfrage.

16.00 Diskussionen mit Vertretern des öffentlichen Lebens.
Organisé par le Centre de Liaison bâlois.

Présentations spéciales, Halles 8 et 14 pendant toute la Foire suisse.
Halle 8
« La femme au service de l'humanité ».
Halle 14
« La femme et le tiers monde »
«La femme par le timbre-poste»
« Les femmes se présentent »
Halle 1 (Pfeil)

Manifestation spéciale, Grande Salle

Pour la journée de la femme billet d'entrée spécial pour femmes à Fr. 5.- le 16.4.75.

Vaud

45e Journée des Femmes Vaudoises

Plus de deux cents membres des Associations féminines vaudoises ont répondu à l'invitation du Centre de liaison, associé à la section vaudoise de l'Association pour les Droits de la Femme, qui les conviait, jeudi à Lausanne, à la 45me Journée des femmes vaudoises. Les deux présidentes, Mmes F. Champoud et Simone Chappuis avaient tenu compte de l'Année de la Femme et de l'année européenne du Patrimoine architectural pour élaborer un programme très intéressant et complet.

M. Claude Perey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Intérieur et de la santé publique, ouvrit les feux oratoires en faisant un tour d'horizon sur la situation économique, à laquelle il garde sa confiance. A la fin de son message M. Perey déplora la décision prise la semaine dernière par le Conseil national et se déclara partisan de la libéralisation de l'avortement.

La quarantaine... et après ?

La quarantaine est-elle une période d'isolement, telle était la question initiale posée par l'animatrice d'une Table ronde, Mme Marie-Claude Leburgue, chef du département de la culture et de l'éducation de la Radio-Télévision suisse romande, à Mmes Gertrude Girard-Montet, conseillère nationale et présidente de l'Association suisse pour les Droits de la Femme, Elisabeth Biaudet, médecin, Pierrette Blanc, juriste et journaliste et Paulette Gonvers, paysanne diplômée. De la discussion il ressort clairement que malgré un passage un peu difficile, prélude à une nouvelle jeunesse, la femme d'après quarante ans connaît un âge glorieux si elle fait l'effort, bien avant, de s'intéresser à beaucoup de choses, de rester active, éventuellement en contact avec sa profession. Cours de recyclage, formation en cours d'emploi, bénévolat ou plus exactement volontariat, telles sont les possibilités offertes à la femme de quarante ans qui désire reprendre une activité professionnelle. Par ailleurs les associations féminines devraient également lui permettre cette ouverture au monde qui lui est indispensable.

Une grande dame de 700 ans

L'après-midi fut consacré à une conférence de Mlle Laurette Wettstein, juriste, archiviste aux Archives Cantonales vaudoises, sur la Cathédrale de Lausanne dont on s'apprête à fêter avec faste le 700me anniversaire. Dans un exposé concis et brillant Mademoiselle Wettstein souligna quelques étapes principales de cette longue histoire et c'est avec un montage audio-visuel sur les Jardins Robinson que se termina cette journée très réussie.

A.-F. H.

MANIFESTATIONS (selon informations reçues)

Suisse

23-24 mai Assemblée de déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, à Genève.

31 mai-1er juin Assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme, à Locarno.

Genève

Le Centre de liaison des associations féminines genevoises a tenu son assemblée de déléguées le lundi 17 mars dernier.

A l'ordre du jour : les rapports d'activité et de la trésorière, et l'élection de quatre nouveaux membres du comité :

Mme Alice REYMOND, de l'Association des Dames de Morges ;
Mme Edith PERRON, de l'Union féminine Coop de Genève ;
Mme Jeanne BERNER, du Groupe radical féminin de Genève ;
Mme Catherine SCHERZ, de l'Union des Paysannes de Genève,
qui furent élues à l'unanimité.

Le renouvellement du mandat de la présidente actuelle, Mme Renée Chambordon-Junod, fut également voté avec enthousiasme.

Enfin, le comité proposa à la ratification de ses membres, les candidatures suivantes :

Le Groupe Rencontre et Réflexion, représenté par Mme Douce Bungener, membre du bureau chargé des relations extérieures
Mme Jeannine de BOCCARD ;
Mlle Ursula STOCKER ;
Mlle Joan BALLANDAS ;
Mlle Jeanne HENRIOD.

Rencontre importante et qui mit l'accent sur la participation active de la femme à la vie de la communauté.

Unions chrétiennes féminines du canton de Vaud

Les Unions chrétiennes féminines vaudoises se sont donné une nouvelle présidente au cours de leur Assemblée des déléguées du 8 mars 1975, au « Cazard », à Lausanne. En effet, Mme Marianne Keller-Wille, présidente des UCF vaudoises durant douze ans, arrivant au terme de son mandat, a été remplacée par Mme Sylvette Delessert, également théologienne, femme du pasteur de St-Cierges. Au cours de cette assemblée, ouverte par une méditation de M. J.-Cl. Verrey, pasteur et conseiller synodal, les déléguées ont encore pris congé de leur trésorière, Mme Nelly Baatard, arrivée, elle aussi, au terme de son mandat de douze ans ; elles ont élu les membres du comité cantonal, dont deux nouveaux : Mmes J. Richard, de Morges, et L. Droz, de Vallorbe, et une suppléante, Mme Lienhard, de Morges. Le budget de plus de fr. 80 000.— a été adopté non sans que chacun s'engage à faire un gros effort financier pour couvrir les quelque fr. 12 000.— de déficit prévu.

Pour terminer, les participantes, une centaine, ont entendu des rapports sur l'activité des trois branches ; si le nombre des sections cadettes est en baisse, il s'avère, par contre, que les branches jeunes femmes et aînées touchent par leurs activités un nombre toujours plus élevé de personnes.

In Memoriam

MARGUERITE NOBS

(1891 - 1974)

Diplômée des Ecoles sociales de New York et de Genève, Marguerite Nobs aurait pu, comme tant d'autres, se consacrer aux plus démunis. Cependant, les circonstances l'amenèrent à mettre son intelligence, son dynamisme, son courage et sa persévérance au service de la paix dans le monde.

L'Union mondiale de la Femme pour la Concorde internationale (UMFCI) avait été fondée en 1915, à Genève, par une Américaine d'origine, Mme C. Guthrie d'Arcis, en collaboration avec plusieurs femmes engagées dans d'autres mouvements, féministes pour la plupart. L'apport et le soutien de l'American Womens' Party et de l'Alliance internationale des Femmes pour le Suffrage féminin lui assura un rayonnement considérable.

Parmi les activités de l'UMFCI, citons ses publications, expositions, l'accueil aux étudiants étrangers; enfin la « Journée de la Bonne Volonté » dont le journal annuel était édité, dans sa version française, par le bureau de Genève. Marguerite Nobs se rallia à l'UMFCI en 1927 et en mena la barque jusqu'en 1958, date à laquelle l'Union s'effaça au profit de la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies.

1915-1958, période de sang et de feu, de violence, de guerre, de destruction, de révolution... Il n'y a pas de place pour la paix, ni pour la concorde, ni pour la sécurité. Et pourtant, l'Union survit. Sous la direction de Marguerite Nobs, secrétaire générale, elle s'adapte aux circonstances et aux nécessités du moment. Ainsi, pendant la deuxième guerre mondiale, elle accueille les réfugiés, organise des vestiaires, prévoit — à la demande du Département militaire — l'évacuation de la population genevoise. Elle n'organise pas moins de 70 séances d'étude sur la situation internationale.

Quoique submergée par les devoirs humanitaires de l'époque, Marguerite Nobs ne perd jamais de vue l'objectif principal : « ...déraciner les causes de la guerre... est une contribution morale de beaucoup plus de valeur » écrit-elle.

En 1960, elle publie une brochure intitulée « Etapes vers la paix » où elle raconte la lutte de l'Union contre vents et marées, laissant dans l'ombre par modestie, le rôle qu'elle y a joué. Mais d'autres estiment à sa juste valeur la contribution de la secrétaire générale de l'UMFCI à la cause de la paix : en 1961, la Fondation Carnegie lui attribue le Prix de la Paix Wateler!

Féministe convaincue, Marguerite Nobs voulait éveiller, dans la conscience des femmes, le sens de leur responsabilité personnelle sur le plan politique, condition d'un acheminement vers la paix dans le monde. C'est pourquoi l'introduction du suffrage féminin la remplit de joie : une étape était franchie dans l'accomplissement du but qu'elle avait fixé à sa vie.

AVORTEMENT

Conseil National, session mars 1975
à la carte : peur, hypocrisie, intolérance !

Vingt heures de débats ont démontré l'injustice d'une loi arbitraire, impuissante à empêcher quelque 50 000 avortements illégaux en Suisse chaque année... et pourtant le Conseil national, par son vote négatif, a maintenu le statu quo : les conseillers nationaux socialistes Arthur Villard et Jean Ziegler furent seuls, sur 149 députés, à voter l'initiative pour décriminaliser l'avortement. Par 90 voix contre 82 et 12 abstentions, le Conseil national a rejeté le projet de réforme coûteusement élaboré par les experts (payés), puis le Conseil fédéral, puis la Commission du Conseil national.

Pendant la session, hypocritement, la majorité des députés ont éludé les vrais problèmes : la décriminalisation, le FAIT de l'avortement clandestin avec ses abus et ses dangers, l'infraction en rigueur et en clémence de la loi (condamnant les femmes privées de relations et d'argent), la vie catastrophique des enfants non désirés, la culpabilisation des femmes refusant l'acte sexuel-reproducteur, leur mise sous tutelle les empêchant de choisir leurs propres maternités. Ceux qui parlent le plus haut au nom de leur conscience sont les plus acharnés à retirer à autrui toute liberté d'opinion ! L'exemple a été donné par le conseiller fédéral Furgler qui en appela, pour justifier son désistement, à la conscience qu'il refuse aux femmes...

Ainsi, en mars 1975, alors que les pays voisins évolués libéralisent l'avortement, le Parlement helvétique rejette la solution des délais. Seule l'interruption de grossesse pour des motifs « médicaux » reste autorisée dans les six cantons dits « libéraux »... et ceci alors qu'il n'existe en Suisse que 16 centres de planning familial (6 en Suisse romande), dont la majorité est plus dissuasive et moralisatrice que soucieuse d'éducation sexuelle et contraceptive !

« Mais à quoi ils servent les parlementaires ? Même pas capables de faire une loi ? » entendait-on dans les tribunes. Tandis que dans l'arène, « Oui à la Vie » (président : l'ancien conseiller fédéral R. Bonvin), distribuait ses dépliants illustrés de fœtus sanglants, présentés par le professeur König, « au nom des médecins ». Ce qui suscita tout de même la protestation officielle de Gertrude Girard-Montet et des docteurs Gautier et Forel. L'incident se déroulait sur fond d'interventions engluées dans le formalisme (heureux père de 12 enfants), l'hypocrisie (layettes et cure d'âme (sic.), message fédéral page 75), l'intolérance, le « gnian-gnian » décerné par Me Baechtold à Me Tissières qui lui reprochait ses « effets de manches » parce qu'il dénonçait « les consignes de l'Eglise » et « un retour de trente-cinq ans en arrière qui amènerait des affrontements populaires ». Inexactitudes à la carte : par exemple Mme Spreng dénonce 15 % de femmes stériles après un avortement, les docteurs Gautier et Forel avancent une proportion de 2 à 4 %. J'en passe... La peur est mauvaise conseillère ! Cédant aux pressions des cantons cléricaux, tablant sur les prochaines élections, la majorité des conseillers nationaux (moins les exceptions qui confirment la règle) ont éludé leurs responsabilités, bafoué les femmes et les enfants en refusant de mettre fin à une situation intolérable. Pourtant, lequel de ces hommes n'a-t-il pas eu dans son entourage un problème d'avortement ? nous demandions-nous avec le docteur Forel, qui conclut : « Ne cédez pas à la tentation de faire une loi que les riches pourraient tourner et que les pauvres devraient subir. »

Après ce vote négatif, diverses associations féminines protestèrent, se mobilisèrent, contestèrent. Le parti socialiste envisagerait le lancement d'une initiative pour les délais si aucun contre-projet fédéral n'était annoncé (ce qui est à prévoir, car en juin, aux Etats, peut-on espérer une position moins réactionnaire qu'au National ?).

Quant à l'USPDA, elles se propose de battre Machiavel avec ses propres armes ! Nous poursuivons la lutte, sous toutes ses formes, et sans perdre de temps. Car pendant que les députés « commissionnent », des dizaines de milliers de femmes font du tourisme gynécologique, sombrent dans la panique. L'USPDA a conscience que dans l'impasse où nous ont conduits les cabrioles des partis confessionnels, certains partis demeurent sur leur faim. L'initiative pour décriminaliser l'avortement ira donc de toute façon devant le peuple, sans que, cependant, soit exclue une solution de rechange.

Pour conclure sur la « note positive » demandée par « Femmes Suisses », je n'en vois qu'une : **Cette débandade parlementaire a, sans le vouloir, fait avancer le problème en montrant une piste parallèle. Nous vous préciserons laquelle dans très peu de temps, mais d'ores et déjà, nous pouvons annoncer l'organisation d'un comité de soutien pour une deuxième initiative.**

Simone Hauert.

André Marcel nous rappelle une phrase de Louis Veuillot, le grand journaliste catholique, qu'il serait bon d'avoir à la mémoire ; je parle pour nous et nos conseillers nationaux.

« Je vous demande la tolérance au nom de vos principes, mais je vous la refuse au nom des miens ».

B. W.

Pour introduire un débat sur l'avortement :

L'USPDA, groupe de Bienne, a réalisé un documentaire sans prétentions artistiques, basé sur le témoignage de femmes suisses, de situations sociales et d'âges différents, dont le seul point commun est d'avoir avorté. Le groupe de Bienne estime qu'il est grand temps que les femmes s'expriment enfin librement sur ce sujet, qu'elles ne soient plus dépendantes de décisions prises à leur insu par des hommes, des politiciens.

Ce film, en vidéo-cassette noir-blanc peut être passé sur n'importe quel téléviseur ; il dure une trentaine de minutes. S'adresser à Mme Claudine Blanchard, 3349 BALLMOOS (tél. 031 - 86 10 50).

Il existe aussi une version en allemand.

AVORTEMENT : LES ETAPES

(Petit lexique préliminaire des abréviations : CP : code pénal ; CST : constitution ; IG : interruption de grossesse ; CN : Conseil national ; CF : Conseil fédéral.)

1919 : A Bâle, une « Lex Welti » (acceptée en première lecture par le Grand Conseil, puis rejetée) proposait de reconnaître comme légale une IG, faite par un médecin, **dans les trois premiers mois de la grossesse.**

1937 : Unification du CP, après trente ans de discussions.

1942 : Entrée en vigueur dudit CP (donc des quatre articles que l'on sait).

1971 : En septembre : Une commission d'experts est nommée pour le reviser.

En décembre : Dépôt de l'initiative populaire (pour un art. 65 bis CST : « Il ne pourra être prononcé de condamnation pour IG », plus l'initiative cantonale neuchâteloise (pour l'abrogation des articles 118 à 121 CP).

1973, au printemps : Fin des travaux de la commission d'experts qui proposent trois solution : No 1 et No 2 : restrictives, No 3 : libérale (dite du « délai »).

10 juillet : Lettre du conseiller fédéral Furgler aux partis et associations devant se prononcer sur les trois projets (procédure de consultation). M. Furgler choisit le No 1.

Décembre : Le CF demande un an de plus pour se prononcer.

1974, fin de l'année : Message du CF : il choisit le No 2, M. Furgler se dessaisit du problème.

1975 : La Commission du CN est partagée : la minorité propose une solution apparentée au No 1, la majorité propose une solution libérale : No 3.

4, 5, 6 mars : Longs débats au CN. Nombreux votes :

1. Entrée en matière, acceptée par 133 voix contre 41 ;
2. Rejet de l'initiative populaire par 141 voix contre 2 ;
3. Proposition Bonnard d'un retour au « cantonalisme », rejetée par 117 voix contre 21 ;
4. Choix entre la proposition du CF (No 2) et celle de la minorité de la commission du CN (No 1) : 100 contre 88 ;
5. Choix entre la proposition du CF (No 2) et celle de la majorité de la commission du CN (No 3) : 41 contre 84 ;
6. La loi proposée est donc assortie de la solution du délai. Elle est rejetée par 90 voix contre 82.

Résultat : Statu quo ! **On a refusé aux femmes le droit d'être responsables.**

Y a-t-il un progrès quelconque depuis 1919 ? NON.

(Rendons hommage au M. Welti, de Bâle, qui, en 1919, avait déjà eu l'idée du « délai ».

Il ne faut cependant pas se laisser abattre. Nous saurons démontrer que nous détestons l'avortement tout autant que les plus acharnés défenseurs de la répression, mais que nous voulons pouvoir décider, en toute responsabilité, en toute liberté, la morale à laquelle nous voulons croire, et non celle que l'Etat, celle que des hommes (en majorité) veulent nous imposer.

Simone Chapuis.

Lydia Daïnow GENÈVE
INSTITUT DE BEAUTÉ
Des soins de beauté individualisés avec les produits
LYDIA DAÏNOW
17, r. Pierre-Fatio Tél. 35 30 31

CHUARD & FRANCOZ
Décoration TISSUS Réparation meubles anciens
GENÈVE
Tél. 59 11 71